TABLE DES MATIÈRES

1.0 LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE 2
2.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE 2
2.1 Composantes physiques 2
2.2 Composantes biologiques 2
3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN 8
3.1 Situation géographique et contexte régional 8
3.2 Accessibilité au site et équipement d'accueil existant 9
3.3 Utilisation du territoire 9
3.4 Tenure des terres 10
3.5 Affectation du territoire 12
3.6 Gestionnaires du site 12
4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE 12
5.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION 12
6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES 13
7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE 13
7.1 Vocation et orientations de développement durable 14
7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site 14
8.0 RÉFÉRENCES 16

1.0 LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE

Coordonnées	UTM (Est) : 591 000 m	UTM (Nord) : 5 463 000 m
	Longitude : 67º45'00 ''	Latitude : 49º18'30''

Les baies Saint-Nicolas sont situées à l'extrémité est du territoire de la municipalité de Franquelin, dans la MRC de Manicouagan. Le site des baies Saint-Nicolas est composé de 2 baies soit la Grande baie Saint-Nicolas et la Petite baie Saint-Nicolas. La Grande baie Saint-Nicolas s'étend sur environ 1,5 km avant de s'ouvrir vers la mer. Cette baie est visible en direction est sur la route provinciale 138 juste après le tunnel. La Petite baie Saint-Nicolas est située à environ 5 km à l'est de la Grande baie Saint-Nicolas.

2.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

2.1 Composantes physiques

La Grande baie Saint-Nicolas est située à l'embouchure de la rivière Saint-Nicolas. Le chenal d'écoulement profond de la rivière est bordé par une batture constituée en parts égales de sable et de gravier. À l'embouchure du chenal s'étend un large estran composé de sable et de gravier au-dessus duquel on retrouve des galets et des blocs glaciels sur plus de 40 % de la surface. Le littoral de la rivière et de la baie est constitué d'affleurements rocheux aux pentes abruptes, à l'exception du secteur du marais salé où les rives sablonneuses sont de pente plus douce. Le courant relativement faible de la rivière permet l'introduction de l'eau salée dans l'ensemble de la Grande baie Saint-Nicolas lors des marées hautes journalières.

L'estran de la Petite baie Saint-Nicolas est composé en parts égales de sable grossier et de galets au-dessus duquel on retrouve de nombreux blocs glaciels. La fraction sableuse du substrat est concentrée sur le haut de plage et aux abords du delta du petit ruisseau Saint-Nicolas situé à l'ouest.

2.2 Composantes biologiques

La composante biologique majeure de la Grande baie Saint-Nicolas est sans contredit la richesse exceptionnelle de sa faune marine alors que du côté de la Petite baie Saint-Nicolas, c'est la concentration d'oiseaux aquatiques qui constitue l'élément d'intérêt particulier. Quelques autres composantes d'intérêt caractérisent également ces endroits.

Faune marine et habitat

Grande baie Saint-Nicolas

À l'embouchure de l'estuaire de la rivière Saint-Nicolas, on retrouve, en rive est, un herbier de zostères plus ou moins continu sur l'estran (figure 12). Selon les données d'inventaire de l'été 1999, cet herbier couvre une superficie d'environ 5 ha. Par ailleurs, à cet endroit la diversité des algues est relativement importante. Au moins 8 taxons différents d'algues ont en effet été observés dans ce secteur, principalement des Fucus vésiculeux, des Ascophylles noueuses et des Laminaires.

Lors de l'inventaire sommaire à l'été 1999, il a été également possible de recenser une très grande diversité d'invertébrés marins. Plus de 21 espèces ont pu être observées, dont 14 espèces vivant directement sur le haut fond. Parmi celles-ci, les mollusques constituent le groupe le plus nombreux (tableau 12.1). Le banc de Mye commune situé à cet endroit serait assez important pour pouvoir être utilisé pour la cueillette artisanale (BIOREX 1996). On retrouve aussi une concentration impressionnante de Moules bleues. Ce banc de Moule bleue constituerait une des plus grandes concentrations observées pour cette espèce sur la rive nord de l'estuaire maritime. La taille des individus ne semble généralement pas excéder 5 cm.

L'endroit accueille aussi une faune ichtyenne intéressante. La Grande baie Saint-Nicolas serait un site de fraie du Hareng de l'Atlantique (Naturam Environnement 1998; Hydro-Québec 1992). Lors d'une sortie à l'été 1999, il a été également possible de remarquer la présence de l'Épinoche à trois épines, de l'Épinoche à neuf épines et de l'Épinoche tachetée. Le Maquereau, la Truite de mer (Omble de fontaine anadrome), la Morue de roche, les sébastes et les chaboisseaux fréquentent ce secteur (Réjean Tremblay, Cégep de Baie-Comeau, comm. pers.).

Petite baie Saint-Nicolas

La Petite baie Saint-Nicolas renferme une faune marine riche et diversifiée. La grande concentration de blocs glaciels offre un habitat idéal pour de nombreuses espèces d'invertébrés. La grande concentration de diverses espèces d'algues marines permet une grande hétérogénéité de l'écosystème. En tout, plus de 8 espèces de mollusques peuvent être observées dans la baie. Les Moules bleues, les littorines et les patelles sont particulièrement abondantes sur les sites et les blocs glaciels. Par ailleurs, les secteurs sablonneux renferment aussi une certaine concentration de Myes communes (BIOREX 1996). Les gammares et les mysis nagent également en grand nombre dans les cuvettes intertidales.

La baie est l'hôte d'une des peu nombreuses échoueries de Phoques communs de la rive nord de l'estuaire maritime (figure 12.3). Lors de l'inventaire sommaire réalisé à l'été 1999, plus de 20 Phoques communs ont pu être observés. La présence de cette espèce dans la baie serait régulière depuis quelques années (Viateur Chassé, résident, comm. pers.). Le Phoque gris pourrait également être aperçu occasionnellement (V. Chassé,

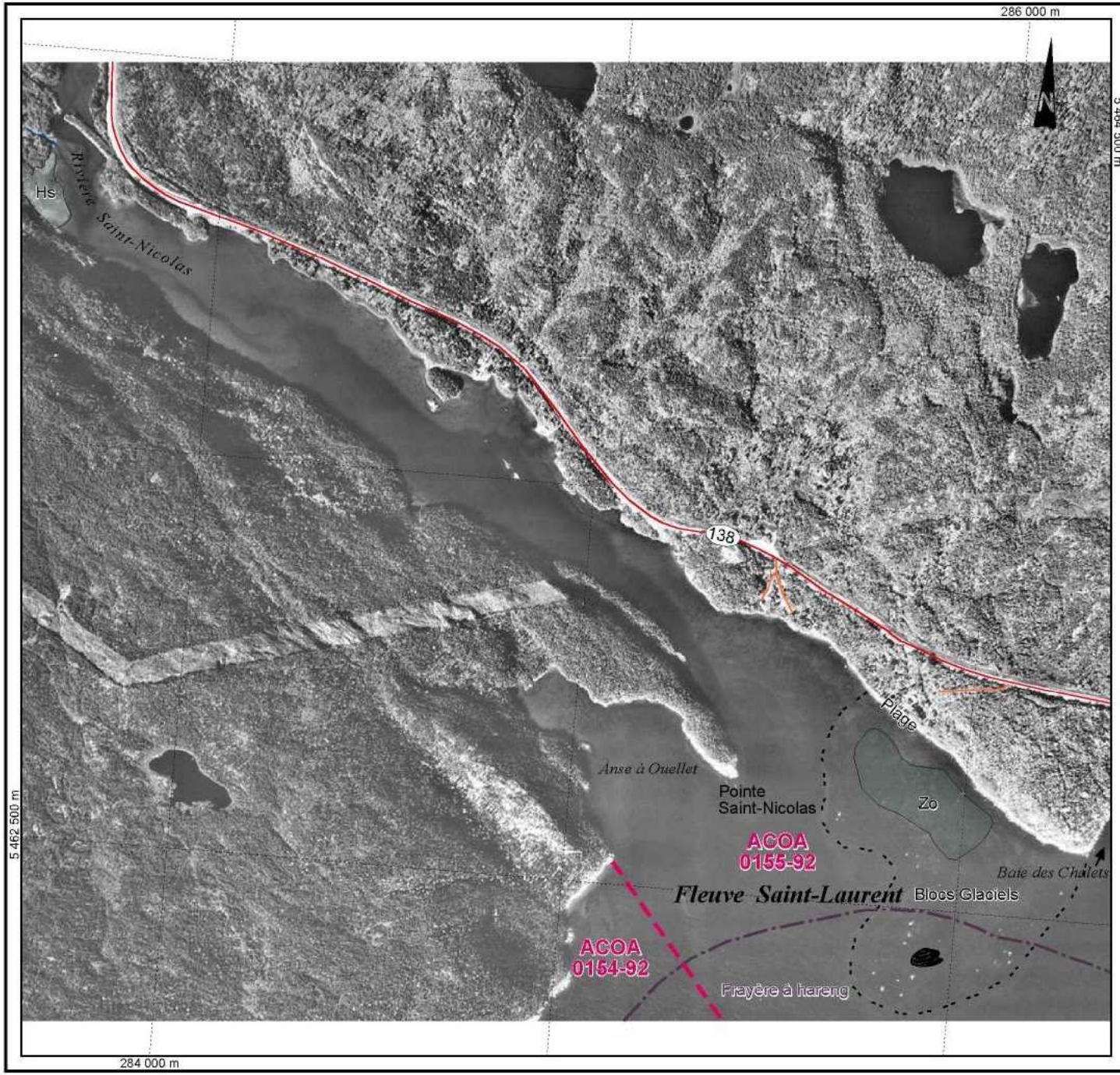

CARACTERISATION DES HABITATS LITTORAUX BAIES SAINT-NICOLAS

FIGURE 12.1
Vue générale et composantes de l'habitat - Utilisation du milieu -

LÉGENDE

- Route principale
- Route secondaire
- ACOA — Aire de concentration des oiseaux aquatiques
- Hs — Herbaçaie salée
- Zo — Zostère
- Banc de Moule bleue

Échelle 1 : 15 000

0 m 200 400 600 m

Ref. : Photo Q96832-33
MTM NAD 83 Fuseau 6
98-1445 Figure 12.1.fh8
Mars 2000

NATURAM ENVIRONNEMENT

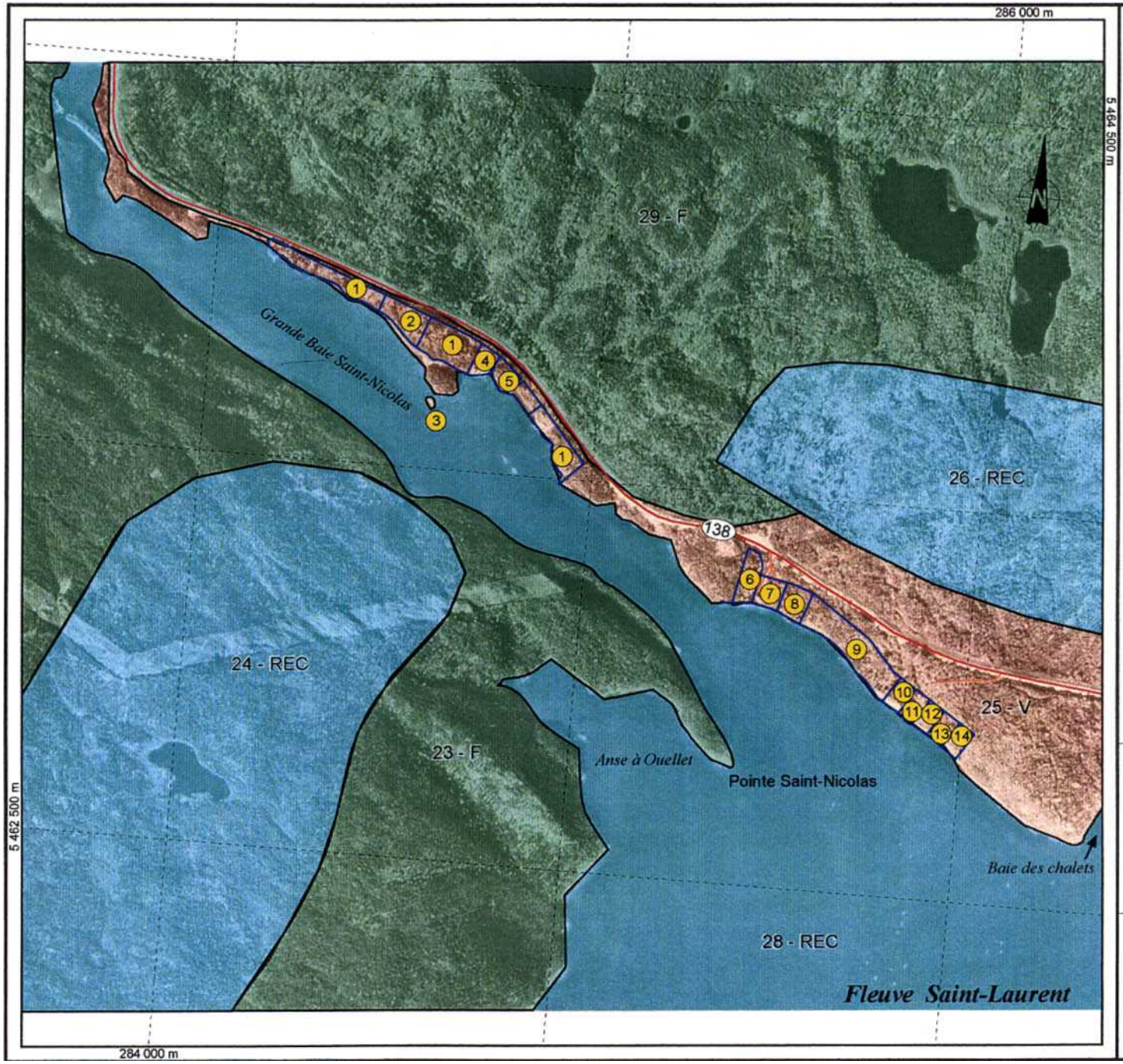

CARACTÉRISATION DES HABITATS LITTORAUX BAIES SAINT-NICOLAS

FIGURE 12.2
Vue générale et composantes de l'habitat - Tenure et Zonage -

LÉGENDE

- Route principale
- Route secondaire
- Limite de lots
- Limite de zonage
- (1) Numéro de lot (tableau 12.2)
- Forestier
- Villégiature
- Récréatif

Échelle 1 : 15 000

0 m 200 400 600 m

Ref. : Photos Q96832-33
MTM NAD 83 Fuseau 6
98-1445 Figure 12.2.fh8
Mars 2000

NATURAM ENVIRONNEMENT

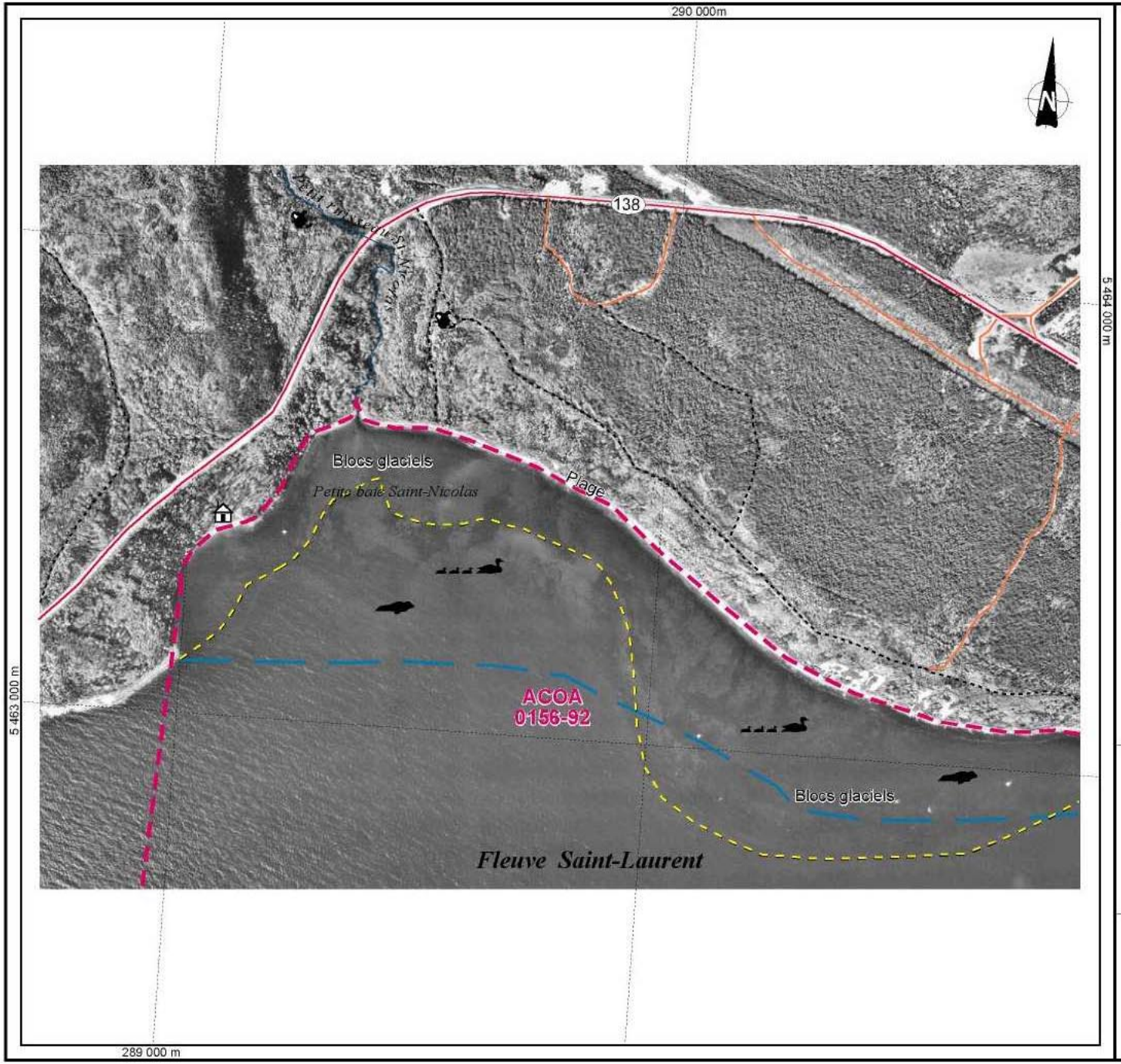

CARACTERISATION DES HABITATS LITTORAUX BAIES SAINT-NICOLAS

FIGURE 12.3
Vue générale et composantes de l'habitat - Utilisation du milieu -

LÉGENDE

- Route principale
- Route secondaire
- Sentier
- Limite zone bloc glaciel
- ACOA — Aire de concentration des oiseaux aquatiques
- Aire d'élevage des eiders
- Phoque (concentration / échouerie)
- Site archéologique
- Camp de chasse

Échelle 1 : 12 500

0m 200 400m

Ref. : Photo Q96862-36
MTM NAD 83 Fuseau 6
98-1445 Figure 12.3.fh8
Mars 2000

NATURAM ENVIRONNEMENT

comm. pers.). Mentionnons que le Phoque commun est une espèce jugée prioritaire par Saint-Laurent Vision 2000.

Tableau 12.1 Invertébrés marins recensés sur le haut-fond de blocs glaciels dans l'embouchure de la Grande baie Saint-Nicolas

Nom français	Nom latin	Abondance relative
MOLLUSQUES		
Acmée tortue de l'Atlantique	Acmaea testudinalis	Faible
Buccin commun	*Buccinum undatum*	Faible
Coque d'Islande[1]	Clinocardium ciliatum	- - - [2]
Coque du Groenland[1]	*Serripes groenlandicus*	- - - [2]
Couteau atlantique[1]	*Ensis directus*	- - - [2]
Littorine d'Europe	*Littorina littorea*	Élevée
Littorine rugueuse du nord	*Littorina saxatilis*	Très élevée
Littorine obtuse	*Littorina obtusata*	Moyenne
Macome balthique	*Macoma balthica*	Faible
Mactre de Stimpson[1]	*Spisula polynyma*	- - - [2]
Mesodesme arctique[1]	*Mesodesma arctatum*	- - - [2]
Moule bleue	*Mytilus edulis*	Exceptionnelle
Mye commune	*Mya arenaria*	Moyenne
Mye tronquée	*Mya truncata*	Assez élevée
Pourpre de l'Atlantique	*Nucella lapillus*	Élevée
ÉCHINODERMES		
Dollar de sable[1]	Echinarachnius parma	- - - [2]
Oursin vert	*Strongylocentras drobachiensis*	Élevée
CRUSTACÉS		
Crabe commun[1]	*Cancer irroratus*	- - - [2]
Gammare sp.	*Gammarus sp.*	Élevée
Mysis sp.	*Mysis sp.*	Élevée
AUTRES		
Néréis sp.	*Nereis sp.*	Très élevée

[1] *Coquilles trouvées échouées ou mortes seulement (les autres ont tous été observés vivants)*
[2] *Ne s'applique pas*

Faune avienne et habitat

Petite baie Saint-Nicolas

La Petite baie Saint-Nicolas est une aire d'alimentation et de repos importante pour plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques, particulièrement lors des migrations.

Ce site est reconnu en tant qu'aire de concentration des oiseaux aquatiques selon la Loi sur la mise en valeur et la conservation de la faune (Brault et *al.* 1998). À l'automne 1991, il a été possible d'y remarquer la présence de plus de 200 Eiders à duvet, 125 Canards

noirs, 90 Macreuses à front blanc ainsi que quelques Grands harles. Lors de la migration printanière de 1992, l'endroit était fréquenté par plus de 450 anatidés de 13 espèces différentes, avec une dominance de Harles à poitrine rousse, de Bernaches cravants, de Garrots à œil d'or, de Grands harles et de macreuses (Brault et *al.* 1998). Le secteur est reconnu comme halte migratoire importante pour les harles à l'automne (Lehoux et *al.* 1985).

Pendant la saison estivale, la Petite baie est également fréquentée par un grand nombre d'eiders. Au début d'août 1999, plus de 200 jeunes et 100 adultes fréquentaient le secteur de la baie. De plus, un bon nombre de Laridés ont pu être aperçus, dont un groupe d'une centaine de Mouettes de Bonaparte.

Autres composantes d'intérêt

La Grande baie Saint-Nicolas est fréquentée par deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (Beaulieu 1992). En effet, une Musaraigne fuligineuse (*Sorex fumeus*) a été trouvée dans le secteur amont de la rivière, près de la route 138. Ce spécimen constituerait la mention la plus au nord-est pour l'espèce au Québec (Beaudin et Quintin 1983). Le Pygargue à tête blanche fréquenterait également très régulièrement l'embouchure de la rivière pour y pêcher (Réjean Tremblay, Cégep de Baie-Comeau, comm. pers.).

3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

3.1 Situation géographique et contexte régional

Situation géographique

La municipalité de Franquelin compte environ 400 habitants. Le site des baies Saint-Nicolas se trouve à l'extrémité est de la municipalité, à 10 km du cœur du village. Plusieurs percées visuelles permettent d'observer plus particulièrement la Grande baie Saint-Nicolas depuis la route provinciale 138.

Contexte régional

Sur le territoire de la municipalité de Franquelin, on retrouve le Village forestier d'antan, site touristique d'intérêt des environs. Cette municipalité est située à quelque 30 km à l'est de Baie-Comeau, pôle touristique le plus près. La municipalité est également située à quelque 30 km à l'ouest de Godbout où l'on retrouve une activité structurée de pêche au saumon et un musée amérindien et inuit. Franquelin se trouve ainsi à mi-chemin entre les deux points d'arrivée du traversier en provenance de Matane (Camille-Marcoux).

3.2 Accessibilité au site et équipement d'accueil existant

Grande baie Saint-Nicolas

Bien que la route 138 longe la Grande baie Saint-Nicolas, celle-ci n'est véritablement accessible que par voie d'eau. Les pentes abruptes du littoral de la rive gauche de la baie rendent l'accès terrestre difficile.

La mise à l'eau des embarcations se fait généralement à partir des municipalités voisines. Le quai de Godbout, situé à une vingtaine de kilomètres à l'est constitue le point d'accès public le plus proche. Il est également possible, pour de petites embarcations, de mouiller directement à partir d'une rampe rudimentaire située en amont de la baie. Le chenal d'écoulement profond de la rivière Saint-Nicolas permet aux embarcations à voiles de pénétrer dans la rivière jusqu'aux environs du marais salé. Un sentier accidenté gravelé permet à certains véhicules motorisés (automobile, VTT, etc.) d'accéder à celle-ci. Le grand nombre de blocs glaciels rend toutefois la navigation très dangereuse à cet endroit. Recouvert de plusieurs centimètres d'eau, le site doit néanmoins être parcouru muni de grandes bottes.

Certains sentiers « privés » permettent d'accéder de façon sécuritaire au haut-fond situé à l'embouchure de la rivière et de l'explorer à pied à marée basse.

Petite baie Saint-Nicolas

L'accès terrestre à la Petite baie Saint-Nicolas est possible en empruntant les sentiers piétonniers privés depuis les quelques routes secondaires arpentant le territoire de la compagnie forestière Donohue (Bloc A) au nord de la baie. Le réseau de sentiers piétonniers s'étend sur environ 3 km et permet quelques points de vue sur l'ensemble de la baie depuis le littoral.

Tout comme pour la Grande baie Saint-Nicolas, la Petite baie Saint-Nicolas est également accessible par voie d'eau. La mise à l'eau des embarcations peut se faire à partir du quai de Godbout ou à partir de la rampe de mise à l'eau artisanale de la Grande baie Saint-Nicolas. La prudence est de rigueur à l'intérieur de la Petite baie Saint-Nicolas en raison de la présence de blocs glaciels.

Outre la rampe de mise à l'eau rudimentaire de la Grande baie Saint-Nicolas, il n'existe aucune autre infrastructure d'accueil pour ce site.

3.3 Utilisation du territoire

Durant la saison estivale, la Grande baie Saint-Nicolas est principalement fréquentée par les villégiateurs du secteur. On y pratique entre autres la pêche sportive (omble de fontaine anadrome, Morue de roche, Maquereau), la cueillette des mollusques (Mye commune, Moule bleue et Buccin commun) et la navigation de plaisance. Au printemps, un pêcheur installe aussi un filet à hareng dans l'embouchure de l'anse à Ouellet. La

Grande baie Saint-Nicolas est un site protégé des courants et des vents dominants. Celle-ci constitue une halte intéressante pour les plaisanciers. L'achalandage réel des pêcheurs sportifs, cueilleurs et navigateurs de plaisance demeure inconnu dans le secteur, mais il semble que celui-ci soit limité. La chasse à la sauvagine représente l'activité la plus importante pratiquée dans la Petite baie Saint-Nicolas.

3.4 Tenure des terres

Grande baie Saint-Nicolas

Une grande partie des terres du littoral de la rive gauche de la Grande baie Saint-Nicolas sont de tenure privée (plusieurs propriétaires) (figure 12.2). Les autres terres, incluant celles de la rive droite de la baie, appartiennent au ministère des Ressources naturelles (secteur Terres).

Tableau 12.2 Tenure des terres du site de la Grande baie Saint-Nicolas

N°[1]	N° de lot	Propriétaire	Superficie (m²)
1	1-1 / 1-2 / 1-3 / 1-7 / 1-8 / 1-9 / 1-12 / 1-13 / 1-14 et Bloc 1P	Yvette Émond	99 584
2	1-10 / 1-11	Émilio Lévesque	8 979
3	B-1 (île ?)	Emmanuel Blanchard	-
4	1-6	Claude Duguay	4 148
5	1-4 / 1-5 / 1-15	Édouard Parisé	12 160
6	1 / 13	Sylvain Bussières	4 379
7	2 / 3-1	André Fillion	3 721
8	3-2 / 4	Lucia Blouin	-
9	7 / 6 / 5-P	Éric Samson	6 314
10	8	Michel Gagnon	2 736
11	9	Bernard Otis	2 507
12	10	Andrée Ouellet	2 453
13	11	Réjean Tremblay	2 592
14	12	Gouvernement du Québec	2 676

[1] Le chiffre de la première colonne correspond au numéro de lot identifié aux figures 12.2 et 12.4

Petite baie Saint-Nicolas

Les terres bordant la Petite baie Saint-Nicolas appartiennent à la compagnie forestière Donohue (Bloc A) (figure 12.4), récemment acquise par la compagnie Abitibi-Consolidated.

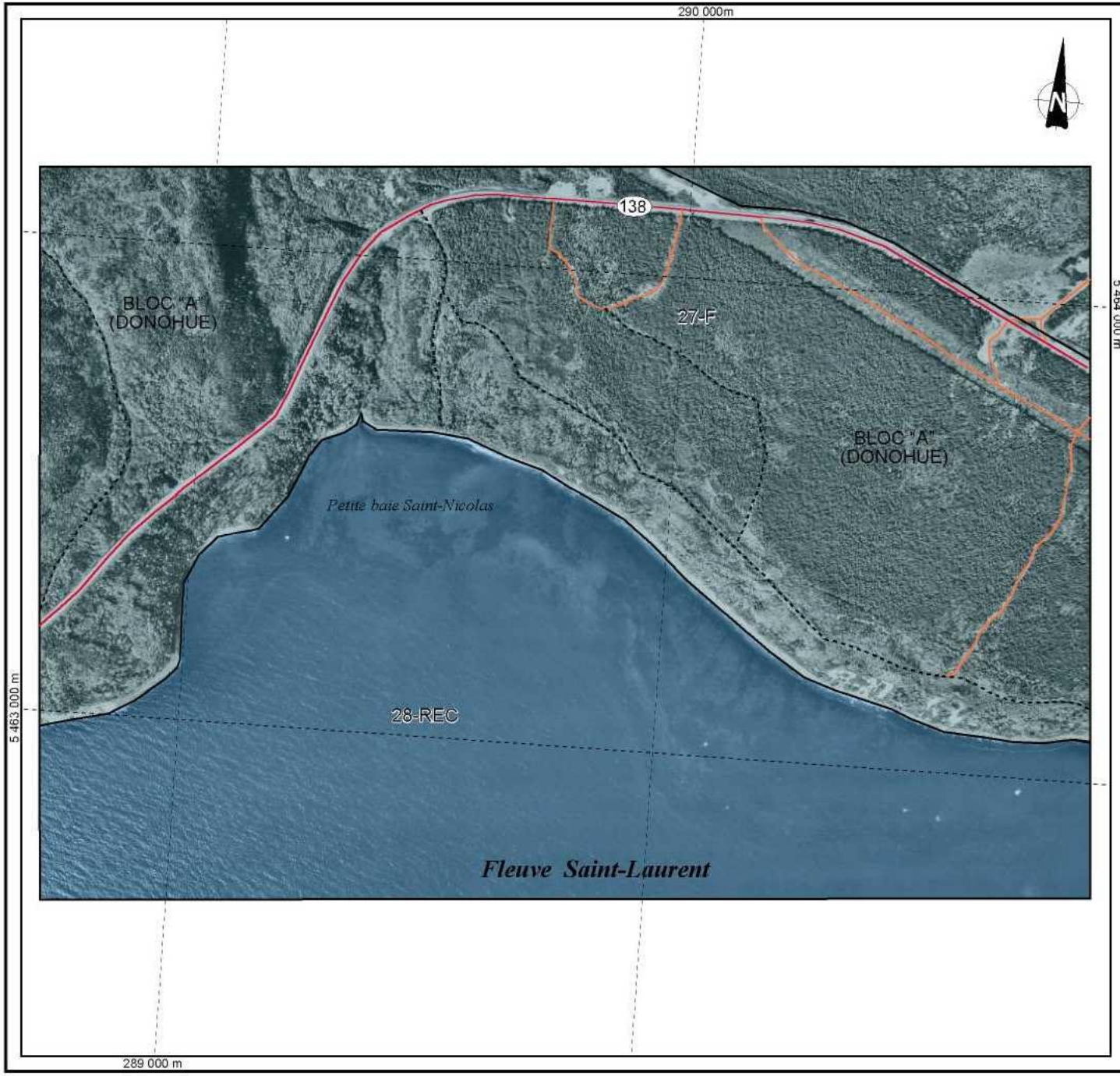

CARACTERISATION DES HABITATS LITTORAUX BAIES SAINT-NICOLAS

FIGURE 12.4
Vue générale et composantes de l'habitat - Tenure et Zonage -

LÉGENDE

- Route principale
- Route secondaire
- Sentier
- Limite de zonage
- Forestier
- Récréatif

Échelle 1 : 12 500

0m 200 400m

Ref.: Photo Q96862-36
MTM NAD 83 Fuseau 6
98-1445 Figure 12.4.fh8
Mars 2000

NATURAM ENVIRONNEMENT

3.5 Affectation du territoire

Zonage municipal

Le secteur marin du site des baies Saint-Nicolas a reçu une affectation récréative de la part de la municipalité de Franquelin. Une mince bande de terre longeant la rive gauche de la Grande baie Saint-Nicolas a reçu une affectation de « villégiature ». Les autres terres bordant les Grande et Petite baies Saint-Nicolas ont reçu une affectation « forestière ».

Statut actuel du site

En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le site compte 3 aires de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA 0154-92/0155-92/0156-92), reconnues en tant qu'habitats fauniques. Les 2 premières aires sont situées dans le secteur de la Grande baie Saint-Nicolas alors que la dernière englobe l'ensemble de la Petite baie Saint-Nicolas. Ce statut d'habitat faunique implique que, sauf exception (autorisation du Ministère), il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats.

3.6 Gestionnaires du site

Actuellement, les propriétaires riverains et la compagnie forestière Donohue sont les uniques gestionnaires légaux des rives du site. Les activités de gestion du site sont actuellement inexistantes. Aucune orientation de développement n'a été formulée pour le site de baie Saint-Nicolas par le passé.

4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE

Parmi l'ensemble des habitats littoraux de l'estuaire maritime, l'importance écologique de la Grande baie Saint-Nicolas pourrait se qualifier de moyenne à élevée. Quoique le site présente une richesse de la faune marine unique et indéniable, sa valeur écologique ne peut rivaliser avec certains autres sites nord-côtiers où les composantes biologiques sont plus diversifiées et contribuent de façon plus importante à l'intégrité écologique du Saint-Laurent. Dans le même sens, la valeur écologique relative de la Petite baie Saint-Nicolas a été jugée faible.

5.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

Actuellement, le site n'est soumis à aucune perturbation humaine importante. Outre la pêche, la navigation de plaisance et la présence des résidents, ce milieu demeure peu fréquenté et l'intégrité naturelle des lieux ne semble pas menacée. Présentement, la Grande baie Saint-Nicolas demeure relativement protégée contre l'intensification des activités humaines par le caractère privé des terres adjacentes. Outre cet aspect, aucune disposition légale ne protège ce milieu naturel.

Toutefois, notons que le lit de la rivière Saint-Nicolas, en amont de l'estuaire, a subi des modifications importantes lors de la construction de la route provinciale 138. À cette époque, d'importants remblais recouvrant des ponceaux de fort diamètre y ont été aménagés.

6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le tableau 12.3 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site des baies Saint-Nicolas à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

Tableau 12.3 Synthèse des potentiels et contraintes du site de baies Saint-Nicolas

	Vocation	
Potentiels	**Conservation**	**Mise en valeur**
– Valeur écologique moyenne à élevée de la Grande baie Saint-Nicolas (richesse de la faune marine, présence d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables).	X	X
– Présence d'une colonie de Phoques communs (Petite baie Saint-Nicolas).		X
– Accessibilité restreinte (tenure privée des terres et sentiers escarpés).	X	
– Fréquentation limitée.	X	
– Proximité de la route 138.		X
– Chenal profond de la Grande baie Saint-Nicolas permettant la circulation et le mouillage d'embarcations à voiles.		X
– Présence de trois habitats fauniques reconnus.	X	X
Contraintes		
– Absence d'infrastructures d'accueil et d'accès public au site (limite le potentiel de mise en valeur).		X
– Aucun statut de protection actuel du site.	X	
– Tenure privée des terres riveraines (rend difficile et coûteuse toute démarche d'acquisition de terrains à des fins de mise en valeur).		X

7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et des analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre les ressources pour les générations futures.

7.1 Vocation et orientations de développement durable

En fonction des potentiels et des contraintes relevées pour ce site, il apparaîtrait souhaitable que le développement de ce milieu présentant des habitats fauniques d'intérêt soit plus axé vers la conservation du patrimoine naturel que vers la mise en place d'une attraction touristique d'importance.

Dans ce contexte, la vocation proposée pour le site des baies Saint-Nicolas en est une de conservation intégrale respectueuse des utilisations déjà présentes (pêche, villégiature, navigation de plaisance). Dans le sens de cette vocation, la principale orientation de développement durable suggérée consiste à :

- Définir et mettre en place une vocation de conservation pour le site de la Grande baie Saint-Nicolas

  - Obtenir un statut de protection particulier, notamment pour le secteur de l'estran rocheux à l'embouchure de la baie.
  - Modifier localement l'affectation municipale récréative en faveur d'une affectation de conservation ou du moins intégrer des considérations de conservation dans l'affectation récréative.
  - Examiner la possibilité de mettre en place des mesures de protection dans un cadre réglementaire municipal et une structure permettant l'application de ces mesures ainsi que celles déjà prévues aux lois et règlements fédéraux et provinciaux.
  - Sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité d'un milieu naturel comme le secteur de la baie Saint-Nicolas.
  - Accorder une attention particulière à la présence d'une échouerie de Phoques communs dans la Petite baie Saint-Nicolas.

7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

Préfaisabilité

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place de mesures correspondant à une vocation de conservation s'avère tout à fait réalisable.

La définition et la mise en place de statut de conservation et de dispositions réglementaires particulières de protection, pourraient d'abord faire l'objet d'une concertation entre les intervenants concernés (municipalité, FAPAQ, POC, Comité ZIP, etc.). Il s'agirait de la première action locale à poser. Cependant, la mise en place de mesures additionnelles ne devrait être envisagée qu'à la suite d'une meilleure connaissance de l'utilisation du milieu par la faune et les villégiateurs. Celle-ci pourrait être d'abord acquise par la réalisation d'un sondage auprès des utilisateurs actuels et potentiels (villégiateurs, chasseurs, touristes fréquentant le Village forestier d'antan).

Par ailleurs, l'instauration d'un suivi annuel des populations animales utilisant le site permettrait aussi d'améliorer l'état des connaissances.

Gestion et prise en charge du site

Le site des baies Saint-Nicolas possède une certaine valeur écologique justifiant la mise en œuvre de mesures de conservation sous l'égide des paliers gouvernementaux tant municipal, que provincial et fédéral. Outre la municipalité de Franquelin, les organismes gouvernementaux concernés seraient notamment la Société Faune et Parcs Québec, le ministère des Ressources naturelles et Pêches et Océans Canada. La compagnie forestière Donohue pourrait aussi participer à la mise en œuvre de ces mesures.

La gestion courante des activités de conservation pour ce site pourrait être assurée par la municipalité, un organisme paramunicipal, un organisme existant se montrant intéressé au projet ou encore un nouvel organisme créé par des citoyens du secteur ou de la localité. En définitive, le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire pourrait voir à la mise en œuvre de certaines actions et à réaliser des activités de concertation entre les divers intervenants. Toutefois, la situation idéale serait la prise en charge de la gestion du site par des représentants du milieu. De cette façon, les orientations prises pour la conservation du site seraient assurées de correspondre aux besoins réels de la collectivité locale.

8.0 RÉFÉRENCES

BEAUDIN, L. et M. QUINTIN. 1983. *Mammifères terrestres du Québec, de l'Ontario et des Maritimes.* Guides Nature Quintin. Éditions Michel Quintin. Waterloo, Québec. 301 p.

BEAULIEU H. 1992. *Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.* Ministère des Loisirs de la Chasse et de la Pêche. 107 p.

BIOREX. 1996. *Création d'une base de données géoréférencées sur les ressources halieutiques et leurs habitats: Fjord du Saguenay et estuaire maritime du Saint-Laurent*. Présenté à Pêches et Océans. Rapport méthodologique version préliminaire. (annexe 2: fiches descriptives des ressources par municipalité)

BRAULT, M., C. BRASSARD ET D. DORAIS. 1998 (non publié). *Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 1991-printemps 1992.* Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).

HYDRO-QUÉBEC. 1992. *Suréquipement de l'aménagement hydroélectrique de Manic-2. Rapport d'avant-projet. Connaissance du milieu*.

LEHOUX, D., A. BOURGET, P. DUPUIS ET J. ROSA. 1985. *La sauvagine dans le Saint-Laurent (Fleuve, estuaire et golfe).* Environnement Canada, Service canadien de la faune-Région du Québec. 76 p. + annexes.

NATURAM ENVIRONNEMENT inc.1998. « Profil de la rive nord de l'estuaire » dans *Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rive Nord de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent*. Préparé pour le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, p. 1-1 à 1-39.